



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/2004/19
13 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
et RUSSE

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

(Soixante-sixième session, 17-19 février 2004,
point 4 de l'ordre du jour)

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU COMITE

Note : A sa soixante-sixième session (17-19 février 2004), le Comité des transports a adopté les "Objectifs stratégiques du Comité" tels qu'ils ont été élaborés par son Bureau (ECE/TRANS/156, par. 13). En ce qui concerne les Objectifs stratégiques, le Comité a pris note d'un document complémentaire (TRANS/2004/2, Annexe 3, Appendice 2) établi pour montrer dans quelle mesure d'éventuelles nouvelles questions mentionnées au paragraphe 11 des Objectifs stratégiques figurent déjà dans le Programme de travail en indiquant l'élément du programme correspondant.

Conformément à la demande du Comité, les organes subsidiaires sont priés d'examiner le tableau reproduit ci-après, de déterminer les questions qui pourraient être ajoutées à leurs programmes de travail respectifs, et se mettre d'accord sur une formulation écrite de l'élément de programme à introduire (ECE/TRANS/156, par. 14).

Cette information sera transmise lors de la soixante-septième session du Comité en février 2005.

La liste des questions figurant au paragraphe 11 des Objectifs stratégiques (ECE/TRANS/156, Annexe 1) sont les suivantes:

1. Le développement des liaisons de transport Europe-Asie;
2. L'utilisation de la télématique et de systèmes de transport intelligents (véhicules, infrastructures);
3. Le vieillissement de la population;

4. L'intégration européenne;
5. L'émergence de technologies de propulsion moins polluantes et la prise en compte de nouvelles sources d'énergie;
6. L'impact du commerce électronique sur les transports;
7. La sûreté des transports;
8. La tarification de l'usage de l'infrastructure;
9. La mondialisation de l'économie et ses incidences sur le transport.

* * *

ORGANE	QUESTIONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
WP.5 02.1	CA ^{1/} : (f)			CA ^{1/} : (j)(a)					CA ^{1/} : (a)
SC.1 02.2.1 02.2.2	I(a)(a)	(a)(e)				(e)		(c)	
WP.1 02.3			(b)						
WP.29 02.4.1 02.4.2		(a)			(a) (a)		(a)		
SC.2 02.5.1 02.5.2	I(g)	(ii)	I(e)	I(a) (c)					
SC.3 02.6.1 02.6.2	(a)	(k)(l)(m)		(a) (c)(f)	(a)(b)(d)(f)(n)	(n)			
WP.15 02.7							(a)(b)(c)		(a)
T&E&H 02.8									
WP.24 02.9	(b)(h)	(d)(e)(f)	(f)						(c)
WP.30 02.10	(h)	(f)(g)		(f)(e)		(f)(g)	(a)(f)(g)		(b)(c)
WP.11 02.11				(i)					
WP.6 02.12.1 02.12.2			(a)(ii)						

^{1/} CA: activités permanentes.